

PROCEDURES ET INSTRUCTIONS

CONTRÔLE DES RESERVOIRS GPL PAR LES CHAUFFEURS - LIVREURS

	Page
1 Objet	2
2 Domaine d'application	2
3 Formation et qualification des chauffeurs-livreurs	2
3.1 Exigences de qualification	2
3.2 Programme de formation	2
3.3 Validité et reconduction de la qualification	3
4 Opérations de contrôle	4
Annexe 1 - Définition des anomalies associées à la liste guide de contrôles	5
Annexe 2 - Liste guide des contrôles	7

N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 3	20/07/2006	Exigences de formation. Prise en compte de l'édition 2007 du mémento CFBP
Edition 2	15/10/2002	Champ d'application étendu aux réservoirs moyen vrac ; mise à jour check liste de contrôle et définition des anomalies
Edition 1	01/07/2001	Edition originale

1. OBJET

L'objet de cette procédure est de décrire les exigences en matière de formation des chauffeurs-livreurs qui assurent le contrôle de routine des réservoirs GPL petit, moyen et gros vrac à l'occasion des opérations de livraison de gaz.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique aux contrôles effectués par les chauffeurs livreurs lors du remplissage des réservoirs GPL petit, moyen et gros vrac exploités conformément aux cahiers des charges CFBP MA.PV/CC.01 et MA.GV/CC.01.

3. FORMATION ET QUALIFICATION DES CHAUFFEURS-LIVREURS

3.1 Exigence de qualification

Une « Qualification de chauffeur-livreur GPL en Citerne » doit être requise pour tous les chauffeurs affectés à la distribution des G.P.L. en clientèle sur le territoire national, par tout exploitant qui souhaite mettre en oeuvre les dispositions des cahiers des charges CFBP susvisés.

Cette exigence de qualification a le caractère d'un complément contractuel à la formation réglementaire à laquelle elle ne saurait en aucun cas se substituer.

La qualification est délivrée par un organisme de formation à l'occasion d'un stage spécifique.

Ce stage de Qualification de chauffeur-livreur G.P.L. en Citerne est ouvert exclusivement aux chauffeurs titulaires des spécialisations réglementaires : "Citernes gaz" ou "G.P.L." en cours de validité.

3.2 Programme de formation

La formation dispensée porte sur :

- Les caractéristiques générales des GPL :
Origines des Gaz de Pétrole Liquéfiés,
Définitions et propriétés physico-chimiques,
Principaux risques pour l'homme et l'environnement,
Codification Matières Dangereuses.
- Les véhicules citernes GPL :
Conception et équipements des véhicules,
Filtres, pompe, volucompteur, flexibles,
Liaison équipotentielle, commande à distance,
Accessoires complémentaires, schéma d'un petit porteur,
Fonctionnement, pannes et remèdes.
- Les opérations de chargement :
Conformité des véhicules,
Barème de chargement,
Procédures, documents obligatoires,
Schéma de chargement avec les moyens du Centre.
- Les règles de circulation :
Rappel des conditions de circulation et de stationnement,
Rappel des interdictions et restrictions de circulation,
Comportement des véhicules-citernes,
Influence de l'alcool, médicaments, drogues au volant.

- Les réservoirs de stockage :
Réservoirs fixes aériens et enterrés,
Équipements sous pression transportables, fûts à pression,
Équipements, fonctionnement, pannes et remèdes,
Implantations des réservoirs en clientèle.
- Les livraisons en clientèle :
Contrôles avant livraison,
Procédure de livraison,
Mesures fondamentales de sécurité,
Cas particuliers,
Schéma de transfert,
Pannes et remèdes,
Exercices pratiques de livraison.
- Les interventions en cas d'incident ou d'accident :
Estimation des risques,
Conduites à tenir,
Mise en œuvre des premières mesures d'urgence,
Principes d'intervention en cas de fuites et feux.
- Les exercices sur fuite et feux réels de GPL :
Moyens d'extinction selon la nature des feux,
Comportement face aux fuites et feux,
Exercices d'extinction de différents feux.

La durée minimale du stage de qualification initiale est de trois journées.

Le succès de la formation est validé par une épreuve en fin de stage et sanctionné par la délivrance d'une attestation de qualification.

3.3 Validité et reconduction de la qualification

L'attestation de Qualification de chauffeur-livreur G.P.L. en Citerne est délivrée pour une durée nominale de 3 ans.

Dans les 6 mois précédents la date d'échéance, le succès à un stage de recyclage validera une nouvelle période de 3 ans.

La durée minimale des stages de recyclage est de 2 journées.

Toutefois, compte tenu de la gravité potentielle d'un incident ou accident pour les personnes et les biens, l'inobservation des prescriptions de sécurité constituant une mise en danger du titulaire, des populations et de l'environnement, est susceptible d'entraîner de plein droit l'annulation de cette qualification sur demande de l'exploitant concerné.

Note : la formation et les attestations délivrées par les centres de formation agréés par le CFBP répondent à l'ensemble des exigences formulées dans le présent chapitre 3.

4. OPERATIONS DE CONTROLE

**Ce chapitre est un extrait du chapitre 7 du Mémento du Chauffeur - Livreur GPL en citerne
(Document CFBP – Juillet 2007 Réf. 622)**

7.1 LISTE GUIDE DES CONTROLES AVANT LIVRAISON

La possibilité ou l'interdiction de livraison est déterminée après identification du client et vérification par le chauffeur de la conformité de l'implantation et de l'état du réservoir en s'appuyant sur la liste guide de contrôles et des définitions d'anomalies associés.

Dans le cas d'une anomalie n'interdisant pas la livraison, il sera nécessaire de rendre l'implantation ou le réservoir conforme le plus rapidement possible.

Note :

*La définition des anomalies recherchées figure en **annexe 1**.*

*La liste guide des contrôles à remplir par le chauffeur-livreur en cas d'anomalie figure en **annexe 2**.*

7.4. CAS PARTICULIER :

Premier remplissage :

- S'assurer avant livraison que :
 - le réservoir est raccordé à l'installation,
 - le robinet départ gaz est fermé,
 - le réservoir est correctement remblayé pour le cas des réservoirs enfouis,
 - l'implantation du réservoir est conforme (mise à la terre pour les réservoirs aériens, présence des jauges et des soupapes ou clapets de décharge liquide).
- Emplir le réservoir à 10%, ou introduire 200 l de GPL,
- Arrêter la livraison,
- Contrôler l'étanchéité des équipements et le fonctionnement de la jauge magnétique,
- Reprendre la livraison en l'absence d'anomalie, sinon informer le donneur d'ordre.

ANNEXE 1 - DEFINITION DES ANOMALIES ASSOCIEES A LA LISTE GUIDE DE CONTROLES

01 - Il s'agit en général d'un bâtiment accolé à une habitation. Si cette dépendance comporte une habitation au-dessus ou une porte de communication avec l'habitation ou renferme des équipements tels que coffrets électriques, appareils à feu nu,... des consignes particulières doivent être affichées chez l'utilisateur. A défaut de consignes, la livraison n'est possible que si : les portes extérieures sont ouvertes, les portes de communication avec l'intérieur sont fermées, les appareils électriques sont mis hors tension et les éventuels feux nus supprimés.

02 - Ne doivent être considérées que les accumulations excessives et à demeure de matières combustibles (bois, paille, papiers, chiffons,...) ou de liquides inflammables (hydrocarbure, solvant,...), à moins de 3 m de l'emplissage ou de la soupape du réservoir.

03 - Une plantation est dite au contact quand elle ne permet pas de faire le tour du réservoir.

a) Végétation au contact, à l'aplomb ou recouvrant le réservoir : livraison interdite.

b) La végétation est composée de gazon ou des plantes herbacées, la livraison est possible avec notification au client.

04 - Les feux nus les plus couramment rencontrés sont : les barbecues, les matériels électriques sous tension, les véhicules et les tondeuses à gazon moteur tournant.

05 - Présence de rouille, d'entailles ou de traces de coup sur le réservoir. Faire remonter l'information en fonction de la gravité.

06 - Le mauvais état peut être caractérisé par un capot cassé ou ne fermant plus.

07 - Il s'agit de l'absence de connexion entre l'équipement "départ client" du réservoir et l'installation du client. Ne sont pas concernés par cette rubrique les réservoirs prévus pour des utilisations mobiles spéciales telles que : chantiers, élevages, séchoirs agricoles,...

08 - En cas de fuite, procéder à leur localisation précise avec un produit moussant, évaluer selon les critères suivants et avertir le donneur d'ordre :

" fuite bulle à bulle " (*petites bulles se formant lentement*) avertir dans les meilleurs délais

" fuite légère " (*formation avec chapelet de bulles avec éclatement*) avertir dans les meilleurs délais

" fuite importantes " (*produit de détection chassé sans formation de bulle*) **avertir immédiatement**

" fuite en liquide " (*dégagement de brouillard de gaz important*) **avertir immédiatement**

09 - Des traces suspectes ou des dégradations notoires doivent être signalées.

10 - Jauge de niveau maxi : bouchée ou vis pointeau bloquée. Jauge magnétique ou rotative : bloquée en position fixe. Ecart supérieur à 5% entre les jauges. Si une des anomalies est détectée avant l'emplissage, la livraison est interdite. Si une des anomalies est détectée pendant la livraison, l'emplissage doit être immédiatement arrêté.

11 - Peut être concrétisé par l'absence visuelle : du piquet de terre, du raccordement au piquet de terre ou au pied du réservoir, du tube de cuivre de liaison.

12 - La livraison est interdite si le clapet supérieur du double clapet d'emplissage n'est pas sous pression avant l'emplissage.

- 13 - Signaler toutes les plaques minéralogiques de tenue précaire (rivets manquants, enrouillement important sous plaque) ou illisibles. Ne pas confondre avec la plaque de propriété du distributeur.
- 14 - Le remblaiement (terre ou sable+terre végétale ou revêtement discontinu) doit affleurer le niveau du couvercle du capot.
- 15 - Signalisation au sol de l'aire de stockage absente ou non visible. (plot, bordure ou autre)
- 16 - Présence d'un revêtement continu homogène (enrobé, béton), passage ou stationnement de véhicule, dépôt de matières combustibles, à l'aplomb du réservoir.
- 17 - Persistance d'eau masquant l'accès aux jauges et au double clapet d'emplissage. Pour les réservoirs sous protection cathodique seulement l'eau stagnante dans le capot peut être évacuée en éliminant partiellement le joint dans les parties basses, sans blesser le réservoir.
- 18 - Manchon présentant des fuites, un revêtement fendillé ou un pliage avec pincement. (Le manchon n'est pas monté au départ des canalisations de distribution en polyéthylène).
- 19 - Boîtier ou bornier non fixés, détériorés ou avec couvercle ouvert ou absent.
- 20 - Fils d'anode ou de liaison, couvercle ou capot arrachés.
- 21 - Prise de terre dégradée ou en mauvais état, non raccordée au réservoir.
- 22 - Seulement dans le cas de joints gonflables.
- 23 - Remplir systématiquement la fiche de contrôle à transmettre au donneur d'ordre.

ANNEXE 2 - LISTE GUIDE DES CONTROLES

1. IDENTIFICATION DU CLIENT		
Code client : _____	Nom : _____	
Adresse : _____	Prénom : _____	
2. IDENTIFICATION DU RESERVOIR		
N° _____	Capacité _____ kg	
Type	<input type="checkbox"/> Aérien	<input type="checkbox"/> Bitulatex
	<input type="checkbox"/> Protection cathodique	<input type="checkbox"/> Borne déportée
		<input type="checkbox"/> Enveloppe Matière plastique
1. CONTROLES EFFECTUES POUR TOUT TYPE DE RESERVOIR		
	Anomalies constatées	Consigne de livraison
01	Livraison sans consignes via une dépendance	Livraison possible
02	Dépôt de combustible à proximité du réservoir	Livraison interdite
03	Végétation au contact du réservoir •a)	Livraison interdite
	•b)	Livraison possible
04	Feux nus à proximité du réservoir	Livraison interdite
05	Parties visibles du réservoir en mauvais état	Livraison possible
06	Capot absent ou en mauvais état	Livraison possible
07	Installation du client non raccordée	Livraison interdite
08	Fuites sur les équipements ou sur le réservoir	Livraison interdite
09	Equipements en mauvais état apparent	Livraison possible
10	Sur les jauges	Livraison possible
11	Prise de terre absente (sauf pour les réservoirs à protection cathodique)	Livraison interdite
12	Borne d'emplissage déportée défectueuse	Livraison interdite
13	Plaque d'identité absente	Livraison interdite
2. COMPLEMENT DE CONTROLE POUR CITERNE ENTERREE BITULATEX, A PROTECTION CATHODIQUE OU SOUS ENVELOPPE EN MATIERE PLASTIQUE		
a) Toutes versions enterrées		
14	Remblaiement absent	Livraison interdite
15	Absence de signalisation au sol de l'aire de stockage	Livraison possible
16	Présence de matières à l'aplomb de l'aire de stockage	Livraison interdite
17	Equipements submergés	Livraison interdite
b) Protection cathodique		
18	Manchon isolant absent ou en mauvais état	Livraison interdite
19	Boîtier ou bornier de contrôle en mauvais état	Livraison possible
20	Connexions ou câbles de liaisons rompus	Livraison possible
c) Enveloppe matière plastique		
21	Prise de terre	Livraison interdite
22	Joint d'étanchéité défectueux sur le puits des équipements	Livraison possible
23	Contrôle d'humidité par détecteur	Livraison possible
4. CLIENT NON LIVRE		
24	Réservoir inaccessible	
25	Réservoir introuvable ou repris	
5. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES		

Date :	Nom du chauffeur :	Signature :